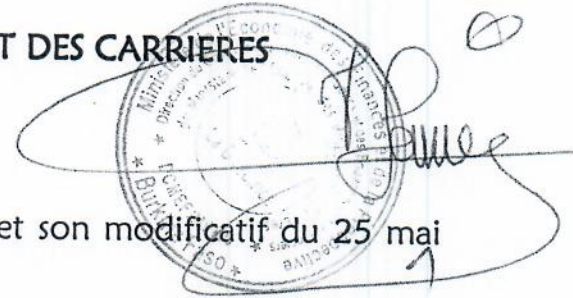


SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° 2025-531 /MEMC/SG/DGCM portant  
cession du permis de recherche n°2826 dénommé «  
BALANKA-KOMON » à la société VORI SARL  
« IFU : 00144000B ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- VU la Constitution ; ✓
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; ✓
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers (à titre de régularisation) ; ✓
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- VU l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- VU l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ; ✓
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓

Vida e FN 535  
du 30/11/2025

- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2023-260/MEMC/SG/DGCM du 12 juin 2023 portant premier renouvellement du permis de recherche n°2826 dénommé « BALANKA-KOMON » à Monsieur KOULILOUGOU Adioué Laurent « IFU : 00115888L » ;
- VU l'arrêté n°2025-388/MEMC/SG/DGCM du 04 novembre 2025 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°2826 dénommé « BALANKA-KOMON » de la société BALANKA KOMON SARL « IFU : 00270566X » ;
- VU la demande de Monsieur KOULILOUGOU Adioué Laurent enregistrée le 08 novembre 2024, relative à la cession du permis n°2826 dénommé « BALANKA-KOMON » ;
- VU la lettre n°025/0732/MEMC/SG/DGCM du 24 novembre 2025, portant invite à payer des droits de cession d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ;
- VU la quittance n°0151114 du 05 décembre 2025 de paiement effectif des droits de cession ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est cédé à la société **VORI SARL**, ayant son siège social à Ouagadougou, Burkina Faso, 01 BP 1937 Ouagadougou 01, téléphone : +226 25 34 07 84 / 71 99 64 64, le permis de recherche n°2826 dénommé « BALANKA-KOMON » situé dans la commune de **Nako**, province du **Poni**, région du **Djôrô** pour la recherche de l'or.

**ARTICLE 2 :** Ce permis couvre une superficie de **86,28 km<sup>2</sup>**. Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivants :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	432 300	1 182 600
2	441 600	1 182 600
3	441 600	1 176 500
4	437 000	1 176 500
5	437 000	1 170 200
6	432 300	1 170 200
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

**ARTICLE 3 :** La validité du permis va du **10/05/2025** au **09/05/2028**.

**ARTICLE 4 :** Le non-respect de la réglementation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière. ✓

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. ✓

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 DEC 2025

  
**Yacouba Zabré GOUBA**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon  


**Ampliations :**

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- DR-EMC/Djôrô
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- Société VORI SARL
- 1- Gouvernorat / région du Djôrô
- 1- Haut-Commissariat de la province du Poni
- 1- Mairie de Nako
- 1- J.O.
- 1- Classement

